Comment adhérer ?

Rejoignez nos 1 200 professionnels du tourisme français et inscrivez-vous dans une nouvelle dynamique !

Votre adhésion à Atout France



L'adhésion à Atout France est soumise au préalable à l'examen de la **Commission d'adhésion**.

La commission est composée :

- de membres permanents, représentant les instances officielles que sont ADN Tourisme et les Entreprises du Voyage,
- des membres élus, représentant les adhérents selon leurs collèges.

Elle se réunit 4 fois par an.

Dates des commissions d'adhésion 2026 :

- Jeudi 5 février

- Jeudi 9 avril
- Jeudi 2 juillet
- Jeudi 8 octobre

Les dossiers sont à déposer au plus tard une semaine avant la date de la commission d'adhésion.

- ***Pour tout renseignement au sujet de l'adhésion, n'hésitez pas à nous contacter.***

L'adhésion au GIE Atout France porte sur une année calendaire. A partir de juillet, le montant de la cotisation est calculé au prorata temporis.
L'adhésion est renouvelable par tacite reconduction.
La cotisation doit être versée en une fois. Le paiement de la cotisation conditionne l'accès aux prestations d'Atout France.
Pour plus d'informations, consultez les **Conditions Générales de Services 2026, désormais disponibles sur ce lien.**
Ces conditions sont à signer et à nous retourner chaque année.

ATOUT FRANCE
L'Agence de développement touristique de la France
Partenaire

En tant que partenaire, vous avez la possibilité d'afficher votre appartenance au réseau en portant le logo **« Atout France – Partenaire »** sur vos outils de communication, dans le respect de la charte établie.

Pour obtenir le logo et la charte graphique, veuillez joindre votre contact référent ou nous contacter.